

Séance du 29 octobre 2024 à 20h00
A l'Hôtel de Ville de Baulmes

Sous la Présidence de Mme Brigitte Lattion, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2024.
3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil communal.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Liste des prochains préavis.
7. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 23/2024 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2025 et vote.
8. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 22/2024 relatif à l'approvisionnement en eau des alpages et améliorations structurelles – étape 3.
9. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 22/2024 relatif à l'approvisionnement en eau des alpages et améliorations structurelles – étapes 3 et vote.
10. Divers et propositions individuelles.
11. Appel de sortie et signature pour les jetons de présence.

La Présidente passe au vote pour l'acceptation de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. Appel d'entrée.

Mme Ariane Vittet, secrétaire, procède à l'appel d'entrée : 41 conseillères et conseillers sont présents et 4 absents. Il s'agit de Mme Myriam Deriaz, MM. Kyttim Deriaz, Philippe Haldimann, Noé Studer.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2024.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La Présidente passe au vote pour l'acceptation, celui-ci est accepté à la majorité (1 abstention) avec une correction du nom de M. Sylvain Honberger à la page 119.

3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil communal Communications du Bureau.

La Présidente fait lecture de la démission de M. Jean Deriaz.

La Présidente demande aux deux nouveaux membres, MM. Christian Cachemaille et Marc Humbert-Droz-Laurent de venir devant le Bureau et procède à l'assermentation. Elle demande à l'assemblée de se lever et fait lecture de la promesse légale. Chaque nouveau membre, à la lecture de son nom, a exprimé « je le promets ». Elle les félicite pour leur engagement.

4. Communications du Bureau.

La Présidente rappelle que le 24 novembre auront lieu des votations. D'autre part, en fin de séance les conseillères et conseillers sont priés de venir au bureau pour signer les jetons présences.

Elle remercie ensuite les membres du conseil qui ont aidé à organiser le 1^{er} août à la grande salle de Baulmes, le bénéfice est de frs 792.05.

La Présidente fait lecture de 7 courriers :

1. Courrier reçu le 22 août de Mme Esther Rehacek concernant l'élagage sur les propriétés privées de la commune, signé par Benoit et Adrienne Renevey, Luche Rauber Marianne, Raiber Jean-Michel, Besuchet Chantal, Mabelle Marie Hélène, Trutiaf Jean-Luc, Quinche Sophie, Guillet André, Mettraux Karine et Patrick, Rehacek Esther.
2. Courrier reçu le 25 septembre de M. Christian Plestcher concernant l'élagage sur les haies du 20 août 2024, signé par Esther Rehacek, Ulises et Christian Pletscher.
3. Courrier reçu le 4 octobre de Mme Susanne Rehacek concernant l'installation du nouvel éclairage public.
4. 2^{ème} courrier reçu le 17 octobre de Mme Susanne Rehacek concernant l'installation du nouvel éclairage public.
5. Courrier reçu le 5 août de Mme Alexandra Glessing concernant une suggestion pour l'installation d'un conteneur à compost libre-service.
6. Courrier recommandé reçu le 24 septembre concernant le CVE signé par sept employées.
7. Courrier reçu le 24 octobre concernant le CVE signé par 31 parents.

Une réponse sera adressée au sixième courrier en mentionnant que le Conseil n'a pas les compétences pour solutionner leurs problèmes.

5. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic donne des explications sur les points suivants :

L'élagage des haies : un tout-ménage a été distribué, des annonces dans le BAO ont paru en mentionnant la date limite. Le 20 août la Municipalité a demandé à l'équipe communale de faire la taille. La commune a reçu plusieurs courriers de personnes mécontentes, mais aussi des éloges. La municipalité refera à l'identique l'an prochain. L'élagage a aussi été fait le long

de la route de la montagne. Plusieurs remarques ont été adressées concernant certaines plantes rares à préserver le long de cette route.

L'éclairage public : 153 têtes sur 158 sont installées. Dès le 12 novembre, elles seront toutes mises et il sera possible de modifier leur intensité et faire des courbes de lumière.

Compost : le dernier ramassage avec le tracteur par l'équipe de commune a eu lieu le 28 octobre. Quatre containers seront installés dans le village et trois à la déchetterie pour déposer le compost. Il n'y aura plus de ramassage. La déchetterie de Six-Fontaines reste ouverte avec la clé.

M. Vuitel a terminé son mandat. Ses films sont sur le site de la commune pour une année au moins. Le patrimoine photo de M. Vuitel a été récupéré et numérisé pour les générations futures.

Bancomat : la municipalité a décidé de ne plus garder le bancomat, trop coûteux et trop dangereux. Des bancomats braqués ont été dynamités.

La municipalité demande que trois membres du conseil viennent renforcer le groupe technique pour le choix du nouveau véhicule communal.

CVE : Depuis le 1^{er} juillet la directrice est en arrêt maladie. La municipalité a averti l'OAJE. Elle a repris le planning du personnel ainsi que le planning de la reprise des enfants. Une meilleure gestion des repas a déjà permis une diminution du coût d'environ frs 3'000.- par mois avec moins de gaspillage. Les repas viennent de Neuchâtel et sont cuisinés par la coccinelle verte. Les deux adjointes de la directrice ont augmenté leur temps de travail pour l'administratif. Aucun changement a été prévu pour la pédagogie. Les sorties en moins sont peut-être dues à la météo.

Le Bureau élira les trois membres.

6. Liste des prochains préavis.

M. le Syndic informe qu'ils ont plusieurs projets de préavis.

Le préavis pour l'étude de prêt pour la réfection du collège

Le préavis pour le complément à la rue des Jaquettes.

Le préavis pour le nouveau règlement et l'augmentation de la tarification des EU et EC. Le Règlement est terminé. Il y a 285 propriétaires.

Le préavis pour un nouveau tarif de la taxe de déchets. Il passera de 0,50ct à 0,80ct par kilo.

Une nouvelle tarification pour les émoluments du contrôle des habitants, mais ne sera pas portée à l'ordre du jour, c'est de la compétence municipale.

Mme la Présidente demande si l'assemblée veut élire les commissions ou si elle préfère que le Bureau le fasse.

Le Bureau élira les commissions.

7. **Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 23/2024 relatif à l'Arrêt d'imposition 2025 et vote.**

M. Jacques Balmat donne lecture de son rapport avec en conclusion comme modification l'impôt sur les successions et donations en lignes directes ascendantes et descendantes porté à frs 1.- par franc perçu par l'Etat.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le rapport.

M. le Syndic appuie la proposition de la COFIN.

M. Gérald Hurni demande s'il est possible de chiffrer cet impôt.

M. le Syndic répond, qu'il n'y a pas de chiffre et pas d'historique puisque jamais perçu.

Mme Léana Cuérel explique que le prix des repas est facturé à prix coûtant aux parents de la CVE.

M. le Syndic explique que ce n'est pas ce qui ressort de la comptabilité, environ frs 120'000.- à notre charge et frs 70'000.- facturés.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente donne lecture des conclusions du rapport à savoir :

1. Le taux d'imposition communal pour l'année 2025 est maintenu à 76,5% de l'impôt cantonal de base.
2. Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés, sauf l'impôt sur les successions et donations en lignes directes ascendantes et descendantes porté à frs 1.- par franc perçu par l'Etat.

Elle passe au vote.

Les conclusions du préavis sont acceptées à large majorité (8 avis contraires, 5 abstentions).

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis avec la modification comme suit :

1. Le taux d'impôt communal pour l'année 2025 est porté à 76,5% de l'impôt cantonal de base.
2. Les autre impôts et taxes ne sont pas modifiés, sauf l'impôt sur les successions et donations en lignes directes ascendante et descendante porté à frs 1.- par franc perçu par l'Etat.

.

Elle passe au vote.

Les conclusions du préavis sont acceptées à large majorité (3 avis contraires, 5 abstentions)

8. **Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 22/2024 relatif à l'approvisionnement en eau des alpages et améliorations structurelles – étape 3.**

M. Jacques Balmat fait lecture du rapport de la commission des finances.

La parole n'est pas demandée.

9. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 22/2024 relatif à l'approvisionnement en eau des alpages et améliorations structurelles – étape 3 et vote.

M. Steve Mettraux donne lecture de son rapport.

Mme la Présidente ouvre la parole.

M. Claude Deriaz demande si les pâturages de Six-Fontaines font partie de la montagne et pourquoi trois parcs sont alimentés alors qu'il y en a cinq ou six.

M. le Syndic explique que les pâturages de Six-Fontaines font partie de la montagne, concernant les champs en dessous de la voie du chemin de fer, rien n'est prévu.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux cités dans ce préavis ;
2. d'accorder le crédit nécessaire de frs 186'539.50. Le compte no 9141 41 est ouvert au bilan à cet effet
3. de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours ;
4. d'amortir cet investissement, après déduction des subventions cantonales et fédérales, par le compte d'amortissements no 321.331 sur une période maximale de 10 ans, la première fois au 31 décembre de l'année de fin des travaux.

Elle passe au vote.

Les conclusions du préavis sont acceptées à large majorité (4 abstentions).

M. le Syndic rebondit sur la question de M. Claude Deriaz et va demander au moment des travaux des poser des tuyaux sous la voie du chemin de fer afin de pouvoir passer des conduites.

10. Divers et propositions individuelles

La Présidente ouvre la parole.

Mme Léana Cuérel revient sur la réponse de la municipalité concernant le CVE. Le courrier a été adressé au Conseil car la communication est compliquée avec la municipalité. Il a été annoncé quelques petits changements le 12 août effectif au 1^{er} septembre. Elle a dû changer d'horaire et de groupe sans qu'on lui ait demandé son avis. Concernant les personnes responsables de la pédagogie, une personne seule a été augmentée de 20 à 40% et les changements ont été annoncés aux équipes en son absence. Elle ne pense pas que c'est la pluie qui diminue les sorties. La deuxième personne du bureau présente n'est pas habilitée à prendre des décisions officielles, elle n'est pas représentante à l'OAJE.

M. Gilles Deriaz explique qu'il a eu un souci pour passer avec son tracteur et sa bossette à la Grand Rue. La largeur de passage était très limitée, il rappelle qu'elle est de 3,50m. Est-ce possible de réguler les parcsages ?

M. le Syndic explique qu'ils vont écrire des courriers pour interdire le parcage sauvage à certains endroits dangereux. Ils vont relancer le plan mobilité. Avant, les rues cantonales devaient rester à 50 km/h, les rues du Clos, du Russelet, de la Gare et du Theu. Les choses ont évolué et maintenant on peut aussi mettre les routes cantonales à 30 km/h. Le concept du village d'Ependes est intéressant, un panneau 50km/h, puis 50 m après, un panneau 30km/h avec un pot de fleur. Ils ont proposé ce concept au bureau technique.

Mme Patricia Chambettaz demande s'il n'est pas possible de mettre le bancomat dans l'Hôtel de Ville ou un autre emplacement que la bibliothèque. C'est un service à la population.

M. le Syndic répond que la décision est prise et qu'il n'y aura pas changement. Il existe le guichet de la poste, on peut venir chercher frs 50.-.

Mme Céline Buache exprime que sans bancomat c'est difficile d'avoir du liquide. On doit avoir de l'argent pour recharger sa carte poubelle.

M. le Syndic explique qu'ils vont étudier une possibilité de payer sur la benne ou autre avec twint ou carte.

Mme Isabelle Deriaz demande que la Municipalité mette une annonce dans le bulletin pour avertir la population de la fermeture du bancomat.

M. Patrick Tharin revient sur les courriers concernant le CVE. Il demande de les prendre au sérieux. Ce ne sont pas des décisions simples, mais il est essentiel de communiquer, aux parents et aux employés, afin de pouvoir apaiser les tensions.

Mme Fabienne Liechti dit qu'il faut faire une restriction de budget, mais pas une fermeture. Il n'y a eu aucune annulation de contrat de travail. La directrice est à l'arrêt déjà depuis juillet 2024. Les assistantes ont pris le relais et la direction de l'OAJE a été mise au courant. Un audit est envisagé pour résoudre la crise.

Mme Fanny Manière parle en tant que parent, elle demande s'il est possible d'avoir de la communication et de la bienveillance auprès des parents.

Mme Fabienne Liechti rétorque que le dialogue n'est pas fermé et qu'elle reste toujours ouverte à la discussion.

M. Claude Deriaz demande qu'un audit externe soit fait.

M. le Syndic explique que c'est le gros dossier de la municipalité et qu'ils ne peuvent pas encore donner plus d'information. Ils travaillent dessus, mais eux s'occupent de l'administration, la pédagogie est gérée par les adjointes.

M. Grégory Calpini est inquiet et se demande si les restrictions et modifications n'ont pas été trop rapides concernant le CVE.

Mme Susanne Joseph demande s'il y a encore des places au columbarium. Elle informe que sur le sentier des Crêtes, les pieux des marches en rondin sont restés sur place. Elle demande de faire quelque chose avant qu'un accident arrive.

Mme Fabienne Liechti informe que plusieurs cases sont libres au colombarium.

M. le Syndic va informer Vaud rando pour les pieux.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

11. Appel de sortie et signature pour les jetons de présence.

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie, 41 conseillères et conseillers sont présents et 4 absents.

M. le Président lève la séance à 22h10.

La Présidente :

La Secrétaire :

Brigitte Lattion

Ariane Vittet